



Haute-Savoie
74160

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2022-40

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles LAVERRIERE.

Membres présents (13) : Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Catherine SILVESTRE, André VALLI, Sophie GIROD, Lionel VESIN, Bernard CHAUTEMPS, Michèle DUVAL, Levent BAYAT, Jérôme DEMIET, Jean-Pascal MEGEVAND.

Absents excusés ayant donné procuration (4) : Carole VINCENT à Jean-Charles LAVERRIERE, Eve ROUKINE à Lionel VESIN, Alan SORRENTI à Christophe DESBIOLLES, Sophie MULLER COWLEY à Véronique VERGUET

Présents : 13

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 17

Secrétaire de séance : Véronique VERGUET

Délibération n° 2022-40 : Création d'un emploi permanent, responsable du service périscolaire

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

- Coordination et animation de l'équipe du service périscolaire (cantine, garderie, entretien)
- Pilotage du projet pédagogique et organisation et mise en œuvre des activités de terrain

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de responsable du service périscolaire à temps complet à compter du 11 octobre 2022 pour les missions suivantes :

- Coordination et animation de l'équipe du service périscolaire (cantine, garderie, entretien)
- Pilotage du projet pédagogique et organisation et mise en œuvre des activités de terrain

Délibération n°2022-40 : Création d'un emploi permanent, responsable du service périscolaire

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant de la catégorie B, du cadre d'emplois des animateurs.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique : pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. La rémunération des agents contractuels est calculée sur la base des indices du grade de référence et tient compte, notamment, des fonctions occupées, de la qualification détenue par l'agent ainsi que de son expérience

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** la création d'un emploi permanent, à temps complet, relevant de la catégorie B et du cadre d'emplois des animateurs pour assurer les missions de responsable du service périscolaire,
- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré à Neydens le 11 octobre 2022
Pour le Maire empêché et par suppléance
Le Maire-Adjoint,
Jean-Charles LAVERRIERE



Le secrétaire de séance,
Véronique VERGUET

A blue ink signature of Véronique Verguet.